



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° PM 023/334

***Portant réglementation de la circulation et du stationnement
entre le lieu-dit "La Masique" et le lieu-dit "La Raise à L'Abbé"
pour effectuer la réfection de la piste cyclable***

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de : **RÉ TP**

BP 50013 - 18 RUE DU 11 NOVEMBRE

17740 SAINTE MARIE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer la réfection de la piste cyclable, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés entre le lieu-dit "La Masique" et le lieu-dit "La Raise à L'Abbé",

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 06 novembre 2023 à 8h00 au vendredi 01 décembre 2023 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits entre le lieu-dit "La Masique" et le lieu-dit "La Raise à L'Abbé" pour effectuer la réfection de la piste cyclable par l'entreprise "RÉ TP". Des déviations seront mises en place comme annexées sur le plan joint.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "RÉ TP".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- RÉ TP

Fait à La Flotte, le 25/10/2023

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

